

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 6.8

Date de révision 04.11.2025

Date d'impression 05.11.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Nitrate de fer(III) nonahydrate

Code Produit : 216828

Marque : SIGALD

No REACH : 01-2119978293-27-XXXX

No.-CAS : 7782-61-8

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Merck Life Science S.A.S  
80 Rue de Luzaïs  
F-38297 SAINT QUENTIN FALLAVIER CEDEX

Téléphone : +33 (0)1 85 16 94 34

Adresse e-mail : servicetechnique@merckgroup.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC)  
d'Urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les poussières.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : Ferric nitrate nonahydrate  
No.-CE : 233-899-5

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
Ferric nitrate nonahydrate	7782-61-8 233-899-5	>= 90 - <= 100	

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.  
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/ se doucher.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.  
Consulter immédiatement un ophtalmologiste.  
Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation).  
Appeler immédiatement un médecin.  
Eviter les tentatives de neutralisation.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

SIGALD- 216828

Page 3 de 16

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and Canada



Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Non combustible.
Produits de combustion dangereux	Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité. : Oxydes d'azote (NOx) oxydes de fer

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.
Information supplémentaire	: Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Conseil pour les non-securistes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.
---------------------------	---

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	--

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.
-----------------------	--

## **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'hygiène	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.
-------------------	---	---

Pour les précautions, voir section 2.2

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Bien fermé. A l'abri de l'humidité.
Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)	:	8B, Matières dangereuses corrosives, non-combustibles
Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage	:	Hygroscopique. Sensible à l'air. Stocker sous gaz inerte.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage	:	Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité à protection intégrale
-------------------------------	---	---

Protection des mains	
Matériel	:
Délai de rupture	:
Épaisseur du gant	:
Indice de protection	:
Fabricant	:
Matériel	:
Délai de rupture	:
Épaisseur du gant	:
Indice de protection	:

Fabricant	: KCL 741 Dermatril® L
Remarques	: Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection résistants aux acides
Protection respiratoire	: nécessaire en cas de formation de poussières.
	Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.
Type de Filtre recommandé:	: Filtre de type P2
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.	
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	
Conseil	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide (20 °C, 1.013 hPa)

Couleur : bleu clair

Odeur : d'acide nitrique

Point/ intervalle de fusion : 47 °C  
Méthode: lit.

: Décomposition: oui  
Non applicable

Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto- inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: env. 100 °C Dégage de l'eau de cristallisation
	env. 125 °C décomposition
pH	: env. 1,3 (20 °C) Concentration: 100 g/l
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: 825 g/l Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.6 soluble
Coefficient de partage: n-	: Non applicable pour les substances inorganiques octanol/eau
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,68 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

SIGALD- 216828

Page 7 de 16

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and Canada



Explosifs	: Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant. Le produit est oxydant à l'état sec.
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Poids moléculaire	: 404,00 g/mol

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiante standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Danger d'explosion avec :

diméthyle sulfoxyde  
Agents réducteurs  
Réactivité accrue avec:

substances organiques combustibles  
Poudres métalliques

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : aucune information disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - > 2.000 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 401)

Remarques: (par analogie aux composés semblables)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ferrous sulfate heptahydrate

Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif., Nausée, Vomissements

Symptômes: Insuffisance respiratoire, Toux, irritations des muqueuses  
DL50 Dermale - Rat - mâle et femelle - > 2.000 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 402)

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Iron dichloride

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Remarques: Provoque des brûlures de la peau.  
(ECHA)  
(substance anhydre)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Fer(III) nitrate

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarques: Provoque de graves lésions des yeux.  
(ECHA)  
(substance anhydre)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Fer(III) nitrate

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris  
Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

Remarques: (substance anhydre)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Fer(III) nitrate

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Type de cellule: Intraduodénal

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ferrous sulfate heptahydrate

### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

## 11.2 Information supplémentaire

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Toxicité à dose répétée - Rat - mâle et femelle - Oral(e) - 13 sem. - Dose sans effet toxique observé - 277 - 314 mg/kg

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Iron trichloride hexahydrate

RTECS: NO7175000

L'absorption dans le corps entraîne la formation de la méthémoglobine qui en concentration insuffisante provoque une cyanose. Elle peut apparaître après 2 à 4 heures, voire plus., Nausée, Vertiges, Migraine, Faiblesse, incoordination, désorientation, Cyanose, Coma A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

En cas de résorption:

douleurs abdominales

diarrhée sanglante

Collapsus cardio-vasculaire

Concerne les nitrates/nitrites en général: la résorption de quantités importantes provoque une méthémoglobinémie.

Concerne les composés solubles du fer: en cas d'ingestion, nausée et vomissements.

Après résorption de quantités importantes: troubles cardio-vasculaires. Effet toxique sur le foie et les reins.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **Ferric nitrate nonahydrate:**

Toxicité pour la daphnie : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 323 mg/l et les autres invertébrés aquatiques Point final: mortalité Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique

	<p>Contrôle analytique: oui  Méthode: OCDE Ligne directrice 202  Remarques: (par analogie aux composés similaires)  Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sodium nitrate</p>
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	<p>: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata): 130 mg/l  Durée d'exposition: 72 h  Type de Test: Essai en statique  Contrôle analytique: oui  Méthode: OCDE Ligne directrice 201  BPL: oui  Remarques: (par analogie aux composés similaires)  Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ferrous sulfate heptahydrate</p>
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	<p>: NOEC: 8,1 mg/l  Point final: taux de reproduction  Durée d'exposition: 21 jr  Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  Type de Test: Essai en semi-statique  Contrôle analytique: oui  Méthode: OCDE Ligne directrice 211  BPL: oui  Remarques: (par analogie aux composés similaires)  Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ferrous sulfate heptahydrate</p>

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **Ferric nitrate nonahydrate:**

- |                  |   |
|------------------|---|
| Biodégradabilité | : <p>Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.</p> |
|------------------|---|

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **Ferric nitrate nonahydrate:**

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| Coefficient de partage: n- : | Remarques: Non applicable pour les substances octanol/eau |
|------------------------------|---|

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

- |            |  |
|------------|--|
| Evaluation | : <p>Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1%</p> |
|------------|--|

ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

- Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

## 12.7 Autres effets néfastes

### Composants:

#### **Ferric nitrate nonahydrate:**

- Information écologique supplémentaire : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales chimiques dans les contenues d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les contenues non nettoyés comme le produit lui-même.

Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR** : UN 3260  
**IMDG** : UN 3260  
**IATA** : UN 3260

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR** : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.  
(Ferric nitrate nonahydrate)  
**IMDG** : CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.  
(Ferric nitrate nonahydrate)  
**IATA** : Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s.  
(Ferric nitrate nonahydrate)

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 8	
<b>IMDG</b>	: 8	
<b>IATA</b>	: 8	

### **14.4 Groupe d'emballage**

#### **ADR**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C2  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

#### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 863  
Instruction d' emballage (LQ) : Y844  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances

#### **IATA\_P (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 859  
Instruction d' emballage (LQ) : Y844  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

Polluant marin : non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, : Non applicable  
à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) № 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable (R-461-3, France)

#### **Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances;

règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Autres informations : Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.  
Copyright 2025 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter mlsbranding@sial.com.

FR / FR

SIGALD- 216828

Page 15 de 16

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and Canada



SIGALD- 216828

Page 16 de 16

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and  
Canada

